

Compte rendu du Conseil d'Administration du jeudi 28 mai 2020

Étaient présents : voir liste d'émargement.

Le quorum est atteint : 5/7 membres votants présents, 5 à titre consultatif. La séance est ouverte à 17h20. Mme Laure ROSSIGNOL, coordonnatrice, assure le secrétariat de séance. Arrivée du 6^{ème} membre votant à 17 h 25.

Ordre du jour :

- 1 Validation du compte rendu du CA du 6 mars 2020
- 2 Licenciement du personnel
- 3 Reprise Ecole en Présentiel
- 4 Frais de scolarité du 3^{ème} trimestre
- 5 Discussion sur la création d'un fond de solidarité
- 6 Frais de scolarité pour l'année 2020-2021
- 7 Comité d'investissement
- 8 Questions diverses

1. Compte rendu du CA du 6 mars 2020

Le compte rendu du CA du 6 mars 2020 n'a pas été envoyé à l'ensemble des membres. Il sera approuvé au prochain CA.

2. Licenciement du personnel

3 membres du personnel: Mathias GAUDIN, infirmier / Bounsouk SITTHIVONG, surveillante / Ingrid QUEFEULOU, Professeure des écoles sont repartis en France en avril avec des justificatifs médicaux pour deux d'entre eux. Depuis leurs situations ont évoluées et n'ont pas été justifiées pour deux d'entre eux. 2 licenciements sont prononcés pour abandon de poste, la 3^{ème} situation sera évaluée. M. Dufes, le trésorier, souhaite la mise en place d'une procédure pour toutes les questions liées aux ressources humaines, il rappelle que le COGES est l'employeur et qu'ils n'ont pas été mis au courant de ces départs. Mme La Provisure a été prévenue mais elle a été mise devant le fait accompli.

Mme Derniaux, ATCOCAC, s'interroge sur la notion d'abandon de poste dans le contexte particulier du covid 19 (liens aériens interrompus) mais Mme la Provisure rappelle qu'elle avait envoyé à tous les professeurs une note de service leur demandant de ne pas quitter le territoire.

3. .4. 5. 6. Reprise école en Présentiel / Frais de scolarité du 3^{ème} trimestre / Discussions sur la création d'un fond de solidarité / Frais de scolarité pour l'année 2020-2021

Les économies estimées pendant la période de confinement seraient de 38 000 USD (petits matériels, formation continue, licenciement, ménage, vacances surveillance). Cette somme pourrait être redistribuée. Il est à noter que l'AEFE propose une avance de trésorerie si besoin. M. Dufes, ne souhaite pas y faire appel dans l'immédiat compte tenu de l'encours de caisse et des prévisions. Le Coges travaille sur une simulation de redistribution aux parents de 160 000 USD : une réduction de 30% pour les maternelles sur les écolages du 3^{ème} trimestre et de 20% pour les autres niveaux. Cette proposition généralisée ne doit pas être mal interprétée : il ne s'agit pas de remettre en cause le travail pédagogique mais de le considérer comme un outil de communication qui doit redynamiser les inscriptions.

Le Coges prendra la décision une fois la simulation affinée.

Il n'est pas envisagé de développer le fonds de solidarité, actuellement très peu de demandes ou de situations financières difficiles sont évoquées.

L'augmentation prévue de 2% pour les frais d'écolage 2020-2021 est mise en attente.

7. Comité d'investissement :

Afin d'avoir une vision à long terme et un historique des décisions, un comité d'investissement sera créé pour les questions liées au foncier. M. Romain ARCIZET serait en charge de cette commission. Mme Le Roy rappelle l'urgence de programmer certains travaux liés à la sécurité et ceux liés à l'hygiène sur Thadeua, pour cet été.

8. Questions diverses :

Point sur les impayés : une trentaine de familles sont concernées. Une commission doit se réunir pour étudier les dossiers de demandes d'échelonnement jusqu'en décembre 2020, Mme Viengmala SIHAPANYA du Coges est volontaire pour y siéger.

Contrat Daikin : Pour le changement des climatiseurs sur Thadeua, poursuite de la 1^{ère} tranche et avancement des travaux tranche par tranche.

Pour information : Refus par l'AEFE de la demande de « subvention sécurité », les travaux seront effectués sur fonds propres.

Demande d'exemption des frais d'écolage pour la fille de la compagne de M. RAULIN : sans lien marital, la demande ne peut être étudiée.

Financement assurance NSSF catégorie 3 : le lycée prélèvera la part salariale de la NSSF sur l'argent (1 mois de salaire/an) prévu pour la retraite des catégories 3 puisque celle-ci est incluse dans la NSSF. Pour les catégories 2, la situation n'est pas homogène car ils ont déjà des contrats en cours. La mise en conformité se fera progressivement à date d'échéance.

Périscolaire, bus, examens : le remboursement doit être acté au prorata exclu les certifications qui pour certaines ont eu lieu. Pour le Baccalauréat, nous attendons l'estimation pour le bac français et le prix des médailles.

Salaires du Madame QUEFEULOU pour le mois de mai : Mme Quefeulou ayant arrêté de dispenser les cours le 25 mai, son salaire sera proratisé.

Validation du prix des packs fournitures et manuels collège et lycée (150\$ collège/160\$ lycée couvrant fournitures et location de manuels) : les packs sont validés.

Fin de contrat CDD : entretien et maintenance : le CDD de M. Syamphon ONXAYVIENG (Jack) venant à échéance, il a été décidé de fermer ce poste qui ne se justifie plus. Il lui a été proposé un nouveau type de poste en tant que technicien de catégorie 3. Cette situation s'explique par une réorganisation en interne qui ne demande plus les mêmes compétences. M. Amselem, le Représentant du Personnel Local s'inquiète de cette situation qui selon lui ne tient pas compte du droit du travail et de l'aspect humain. M. ONXAYVIENG est depuis 4 ans en CDD et devrait prétendre à un CDI sans rétrograder. Son nouveau contrat apparaît comme un contrat sous contrainte, M. ONXAYVIENG sous la pression, n'aurait pas pu refuser, ayant une famille à nourrir. Sans faute professionnelle, ce déclassement apparaît comme abusif.

Il est cependant rappelé que la situation antérieure n'est pas du fait de cette équipe de direction ni de l'actuel Coges et ne peut être remise en cause. Le poste de M. ONXAYVIENG va être supprimé et un appel à candidature pour le nouveau poste de technicien pourrait être lancé afin de rendre le processus transparent.

D'une façon globale, le Coges souhaiterait que tous les postes qui ne font pas parti du cœur de métier de l'établissement (femmes de ménage, maintenance, jardinier...) soient externalisés.

Départ de la coordonnatrice pédagogique : son remplacement se fera en interne avec redistribution des fonctions et recrutement d'un surveillant. Sans incidence financière. Accord du Coges

Pour information le Coges souhaite reporter son assemblée générale et donc le vote pour la composition de leur bureau en septembre compte tenu du Covid 19. Une information aux parents doit leur parvenir. M. Amselem souhaite que l'élection du RPL soit maintenue en juin.

Question sur la présence en continu des enfants de professeurs en primaire : cette exception permet aux professeurs d'être présents et d'assurer leurs cours tout comme cela se pratique en France.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Président du COGES



Mathieu CHATENET

Le Secrétaire du COGES

Olivier POUVREAU